

Chambre des Représentants.

(SESSION DE 1877-1878.)

II.

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1878 (1).

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

Quelques modifications doivent être faites au projet de Budget de la Dette publique pour 1878, comme conséquence de lois votées dans le cours de la dernière session.

Une nouvelle classification méthodique des matières a été faite au Budget de l'exercice courant : je propose, comme complément de cette mesure, de simplifier le libellé de plusieurs articles et de le rendre à la fois plus concis et plus clair, en supprimant une foule de détails inutiles dans le texte de la loi et dont la place naturelle est dans les développements.

Le texte du projet modifié en ce sens se trouve ci-annexé.

Voici les explications qui justifient les changements apportés dans les chiffres du Budget :

ART. 8.

Depuis la présentation du Budget en février dernier, sont intervenues les lois du 22 et du 26 juin 1877.

La première autorise la capitalisation et le payement en dette belge 4 p. % des annuités dues à la Société de Dendre et Waes (environ 2,400,000 francs) et à la Société de Pepinster-Spa (306,000 francs).

L'autre convertit en une rente fixe 4 p. % le prix des kilomètres restant à construire par suite de la convention du 25 avril 1870.

De ces faits résulte la nécessité de porter à fr. 6,881,555 50
le crédit de fr. 4,216,557 50
porté au Budget pour le service de la dette à 4 p. %.

Différence en plus fr. 2,664,798 »

(1) Budget, n° 92, II, session de 1876-1877.

REPORT fr. 2,664,798 »

D'autre part, les articles 14 et 19 (annuités de Dendre-Waes
et de Pepinster-Spa) s'élevant ensemble à fr. 2,706,000 »

doivent être supprimés, d'où une différence finale en moins de fr. 41,202 »

Les nouveaux développements du Budget indiquent les bases d'après lesquelles les prévisions ont été établies.

ART. 18 (nouveau).

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue, le 1^{er} juin 1877, entre le Gouvernement et la Société anonyme de Construction de chemin de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, doit être remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections de lignes mesurant 770,167 mètres, l'annuité à payer de ce chef s'élève à la somme de 5,391,169 francs, qui forme le crédit de l'article 18 (nouveau) du projet de Budget.

ART. 19 (nouveau).

Le § 2 du même article 33 fixe la part due par l'État dans le produit des mêmes lignes excédant 18,000 francs par kilomètre. Pour l'année 1878, l'État doit 2,560 francs par kilomètre, soit sur les 770,167 mètres en exploitation au 1^{er} janvier 1877 fr. 1,971,627 52

Les ayants droit à ces annuités les ayant capitalisées, par application de l'article 37 de la convention, sur le pied de 4,000 francs par kilomètre, l'État aura, de plus, à parfaire la différence entre cette annuité et celle qu'il doit, soit $1,440 \times 770,167$ 1,109,040 48
à la condition, toutefois, que pareille somme lui soit préalablement bonifiée.

ENSEMBLE (pour l'art. 19 nouveau) fr. 3,080,668 »

La somme de fr. 1,971,627 52 ^{cs} constitue une charge ordinaire; celle de fr. 1,109,040 48 ^{cs} doit être considérée comme une charge extraordinaire et temporaire, dûment compensée par une recette correspondante au Budget des Voies et Moyens.

Bien qu'elles figurent pour la première fois au Budget de la Dette publique, les charges imposées à l'État, par l'article 33 de la convention du 1^{er} juin

1877, ne sont pas nouvelles. Elles dérivent, en grande partie, de la convention du 28 avril 1870; mais, indéterminées alors, la liquidation en avait lieu par prélèvement sur le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre. Aujourd'hui qu'elles sont définitivement fixées, les produits à réaliser sur le réseau cédé par la Compagnie des Bassins Houillers du Hainaut seront portés, tout entiers, au Budget des Voies et Moyens, et celui de la Dette publique supportera, par contre, le prix du rachat.

En résumé, le Budget proposé en février s'élevait à . . . fr.	66,355,180 47
Les lois votées pendant la dernière session exigent d'une part une augmentation de fr.	11,136,635 »
et d'autre part une diminution de	2,706,000 »
Augmentation sur l'ensemble	8,430,635 »
Le chiffre total est donc fr.	74,785,815 47

Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

(4)

ANNEXE A.

BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.					
		SOMMES AFFECTÉES au service		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
		des intérêts.	de l'amortissement.			Total par dette.	
CHAPITRE I^{er}.							
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.							
1 ^{re} SECTION.							
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>							
1	Dettes à 2 1/2 p. o/o	5,408,000 78	"	5,408,000 78	5,408,000 78	"	
2	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 2 ^{me} série	3,037,882 50	337,542 50	3,375,425 "	3,375,425 "	"	
3	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,508 14	"	
4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente	"	"	"	"	1,560 08	
2 ^{me} SECTION.							
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>							
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	105,820 10	"	
6	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02	"	
3 ^{me} SECTION.							
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>							
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.							
7	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 1 ^{re} , 3 ^{me} , 4 ^{me} , 5 ^{me} et 6 ^{me} séries	17,960,570 20	1,995,618 91	19,956,189 11	19,956,189 11	"	
8	Dettes à 4 p. o/o	6,166,284 "	715,071 50	6,881,355 50	6,881,355 50	"	
9	Dettes à 3 p. o/o	9,205,770 "	613,718 "	9,819,488 "	9,819,488 "	"	
10	Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	426,000 "	
TOTAUX fr.		41,860,407 48	3,061,950 91	45,531,448 59			
					A REPORTER fr.	45,730,030 65	427,560 08

'BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	45,759,050 65	427,560 08	
	§ 2. Annuités diverses.			
11	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	"	
12	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage.	672,550 "	"	
13	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale.	500,000 "	"	
14	Septième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvé par la loi du 3 juin suivant.	612,000 "	"	
15	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,845 "	"	
16	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,101,950 "	"	
17	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,975 "	"	
18	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,501,160 "	"	61,859,815 47
19	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention	1,071,627 52	1,100,040 48	
	§ 5. Autres charges.			
20	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	"	
21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif, les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	895,000 "	"	
	A. Frais relatifs au service :			
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	89,500 "		
22	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie.	6,000 "	105,000 "	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions.	7,500 "		
	A REPORTER. fr.	60,505,214 91	1,556,600 56	

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	60,503,214 91	1,536,600 56	61,859,815 47
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
25	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	2,700,000 °	°	} 11,295,000 °
24	Pensions diverses	7,961,000 °	32,000 °	
25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. .	°	600,000 °	
	(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).			
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENT OU DE CONSIGNATIONS			
26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisse du Trésor 850,000 °	855,000 °	°	
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 °			
27	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale	50,000 °	°	1,653,000 °
28	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	750,000 °	°	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	72,617,214 91	2,168,600 56	74,785,815 47

(8)

ANNEXE B.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des Intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	a.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	5,057,882 50	"	5,057,882 50
	b.	Dotations de l'amortissement : ½ p. % de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres) a)	"	337,542 50	337,542 50
3	a.	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	"	"	"
4	a.	Rentes viagères	"	"	"
	b.	Anciens traitements d'attente	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	a.	Redevance pour l'entretien du canal de Ternenzen et de ses dépenses (articles 20 et 23 dudit traité)	"	"	"
6	a.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
7	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c ^s , à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. % : 1 ^o de 100,800,000 francs, de 1852; 2 ^o de 700,000 florins (fr. 1,481,481 48 c ^s), de 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers. — Consolidation de 10 millions de bons du Trésor). (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,495,888 20	"	2,495,888 20
	b.	Dotations de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 55,464,182 fr. 22 c ^s (1) (mêmes semestres) b)	"	277,320 91	277,320 91
	a.	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. % : 1 ^o de 86,940,000 francs, de 1840; 2 ^o de fr. 28,621,718 40 c ^s , de 1842; 3 ^o de 57,515,940 francs, de 1848. — Consolidation de 15 millions de bons du Trésor). (Semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878.)	6,565,560 50	"	6,565,560 50
	b.	Dotations de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 141,456,900 francs (1) (mêmes semestres) c)	"	707,284 50	707,284 50
A REPORTER. fr.			17,398,521 88	1,322,147 91	18,720,669 89

(1) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	
5,575,425 •	•	5,575,425 •	5,575,425 •	•	•	a) Annexe n° 1.
80,598 14	•	80,598 14	80,598 14	•	•	
•	200 24	1,560 08	1,560 08	•	•	
•	1,269 84					
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	
9,081,098 04	1,560 08	9,085,558 12	9,085,558 12	•	•	b) Annexe n° 2. c) Annexe n° 3

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		REPORT. fr.	17,508,321 08	1,522,147 91	18,720,460 80	
7 (suite)	3°	a. Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant : 1° de la conversion du capital non amorti de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, de 1852, décrétée par la loi du 28 mai 1856, et 2° de l'emprunt de 45 millions pour travaux publics et travaux de défense, autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,965,295	"	5,204,770 "	
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ du capital de 65,895,400 fr. (1) (mêmes semestres) d)	"	320,477		
	4°	a. Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 59,525,000 francs, autorisé par la loi du 28 mai 1865. (Travaux publics.) (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,656,145	"	2,929,050 "	
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ du capital de 58,581,000 fr. (2) (mêmes semestres) e)	"	292,905		
	5°	a. Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 6 ^{me} série, provenant : 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs, décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres (2,450,000 francs) autorisée par la loi du 30 juin 1869 (travaux publics et rachat des embranchements du canal de Charleroi); 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870 (rachat du Jardin Botanique de Bruxelles); 3° d'un capital de 15,865,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	3,497,685 50	"	5,886,515 "	
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ du capital précité de 77,726,500 francs (3) (mêmes semestres) f)	"	588,651 50		
	8	a.	Intérêts à 4 p. $\frac{1}{100}$, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics), et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1878 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 25 juin 1877 et du 28 du même mois. (Reprise par l'État de lignes de chemin de fer.)	6,166,284	"	6,881,555 50
			Semestre au 1 ^{er} mai 1878, sur 148,657,100 fr. (*) 2,975,142 "			
		Semestre au 1 ^{er} nov. 1878, sur 159,657,100 fr. (*) 3,195,142 "				
		b. Dotation de l'amortissement g) :				
		Semestre au 1 ^{er} mai 1878, $\frac{1}{4}$ p. $\frac{1}{100}$ de 157,571,500 fr. 345,428 75				
		Semestre au 1 ^{er} nov. 1878, $\frac{1}{4}$ p. $\frac{1}{100}$ de 148,657,100 fr. 371,642 75		715,071 50		
9	a.	Intérêts à 5 p. $\frac{1}{100}$ sur le capital nominal de 506,859,000 francs (240 millions de francs effectifs), émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et de lois subséquentes. (Travaux publics, etc., à concurrence d'une somme effective de 177,950,000 francs, et rachat par l'État des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg 62,950,000 francs effectifs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	9,205,770	"	9,819,488 "	
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^{ts} p. $\frac{1}{100}$ du capital de 506,850,000 francs (mêmes semestres) h)	"	615,718		
		TOTAUX.	41,860,407 48	3,661,050 91	45,531,448 39	
10	*	Intérêts, échéant en 1878, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875 i)				

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).

(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (Moniteur n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

A REPORTER. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.																								
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																									
9,081,908 04	1,560 08	9,083,558 12	9,083,558 12	"	"	d) Annexe n° 4.																								
19,956,189 11	"	19,956,189 11	19,956,189 11	"	"	e) Annexe n° 5.																								
						f) Annexe n° 6.																								
						<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU :</th> <th></th> </tr> <tr> <th>1^{er} mai 1878.</th> <th>1^{er} nov. 1878.</th> <th>CAPITAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>52,530,000</td> <td>52,330,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>58,380,100</td> <td>49,580,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAUX ÉGAUX FR.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>148,637,100</td> </tr> </tbody> </table>	SEMESTRES AU :			1 ^{er} mai 1878.	1 ^{er} nov. 1878.	CAPITAUX.	51,000,000	51,000,000		52,530,000	52,330,000		6,727,000	6,727,000		58,380,100	49,580,100				TOTAUX ÉGAUX FR.			148,637,100
SEMESTRES AU :																														
1 ^{er} mai 1878.	1 ^{er} nov. 1878.	CAPITAUX.																												
51,000,000	51,000,000																													
52,530,000	52,330,000																													
6,727,000	6,727,000																													
58,380,100	49,580,100																													
		TOTAUX ÉGAUX FR.																												
		148,637,100																												
6,881,355 50	"	6,881,355 50	2,948,667 50	3,952,688	"	<p>(*) Emprunt de 1871</p> <p>Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre et Waes, réduite de 1/2 p. %, soit de fr. 151,094 70 et représentant un capital de 3,038,600.</p> <p>Idem, de Pepinster à Spa, réduite à 1/2 p. %, soit de 16,830 francs représentant un capital de 391,600 francs.</p> <p>Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 1/2 p. %, stipu- les à l'art. 5 de la convention-loi des 13 novembre/19 décembre 1876 . . .</p>																								
9,819,488 "	"	9,819,488 "	9,819,488 "	"	"	g) Annexe n° 7.																								
"	426,000 "	426,000 "	778,000 "	"	332,000 "	h) Annexe n° 8.																								
"	"	"	"	"	"	i) Annexe n° 9.																								
45,739,050 05	427,560 08	46,166,590 73	42,585,902 75	3,032,688	332,000																									

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPOUR. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
11	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1878 et au 1 ^{er} janvier 1879)
12	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
15	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
"	"	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa.
14	"	Septième annuité (calculée à 4 ½ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.
15	"	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (Convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) j)
16	"	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie j)
17	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie j)
"	"	Troisième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (<i>Crédit non limitatif</i>)
18	"	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877).
19	"	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)
		§ 3. Autres charges.
20	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1877 au 12 avril 1878).
21	"	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) k).
	a.	Frais relatifs au service :
		1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 89,500 "
22		2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. 6,000 "
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 "
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,759,050 65	427,500 08	46,166,590 73	42,585,902 75	3,952,688 »	352,000 »	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
672,550 »	»	672,550 »	672,550 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	
612,000 »	»	612,000 »	612,000 »	»	»	
599,845 »	»	599,845 »	599,720 »	125 »	»	
3,191,950 »	»	3,191,950 »	3,192,600 »	»	650 »	j) Annexe n° 10.
284,975 »	»	284,975 »	284,975 »	»	»	
»	»	»	2,400,000 »	»	2,400,000 »	
5,391,169 »	»	5,391,169 »	»	5,391,169 »	»	
1,971,627 52	1,100,040 48	3,080,668 »	»	3,080,668 »	»	
42,287 74	»	42,287 74	42,287 74	»	»	
895,000 »	»	895,000 »	890,000 »	5,000 »	»	k) Annexe n° 11.
105,000 »	»	105,000 »	105,000 »	»	»	
60,505,214 01	1,556,600 56	61,859,815 47	52,488,815 47	12,400,050 »	3,058,650 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,351,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
23	a.	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>)	»	»
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	»	8,000 »
	b.	— civiles	»	22,000 »
	c.	— militaires	3,080,000 »	»
	d.	— de l'ordre de Léopold	31,000 »	»
	e.	Marine. — Pensions militaires	35,000 »	»
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	»	1,000 »
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	»	1,000 »
Pensions civiles des divers Départements.				
24	h.	Affaires Étrangères	112,000 »	»
	i.	Justice	600,000 »	»
	j.	Intérieur.	450,000 »	»
	k.	Travaux publics	550,000 »	»
	l.	Guerre	80,000 »	»
	m.	Finances.	1,980,000 »	»
	n.	Cour des comptes	26,000 »	»
	o.	Pensions ecclésiastiques.	552,000 »	»
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	8,000 »	»
			7,061,000 »	32,000 »
25	a.	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DE CHAPITRE II. fr.				
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
26	a.	Intérêts, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.		850,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos		3,000 »
27	a.	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.		
28	a.	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.				

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,700,000 »	»	2,700,000 »	2,550,000 »	350,000 »	»	
7,961,000 »	52,000 »	7,993,000 » b)				b) Annexe n° 12.
			8,580,000 »	15,000 »	»	
»	600,000 »	600,000 »				
10,661,000 »	652,000 »	11,293,000 »	10,930,000 »	563,000 »	»	

853,000 »	»	853,000 »	803,000 »	50,000 »	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
750,000 »	»	750,000 »	800,000 »	»	50,000 »
1,653,000 »	»	1,653,000 »	1,655,000 »	50,000 »	50,000 »
DIFFÉRENCE. fr.				»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	74	Service de la dette proprement dite
II.	80	Rémunérations
III.	<i>Id.</i>	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTALS. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,303,214 91	1,536,600 56	61,839,815 47	52,488,815 47	9,351,000 »	»	
10,661,000 »	632,000 »	11,293,000 »	10,930,000 »	363,000 »	»	
1,653,000 »	»	1,653,000 »	1,653,000 »	»	»	
72,617,214 91	2,168,600 56	74,785,815 47	65,071,815 47	9,714,000 »	»	

(20)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.

Semestre au 1^{er} mai 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL fr.		338,690 »

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,173,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	67,483,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	138,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	138,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869: 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL. fr.	281,820 91	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr. 95,442,832 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 40,078,649 78

RESTANT DU CAPITAL. fr. 55,364,182 22

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de 144,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	355,642 25	}	357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 144,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	355,642 25	}	357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »		
TOTAL fr.			<u>715,024 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »

RESTANT DU CAPITAL fr. 141,284,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.

Semestre au 1^{er} mai 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . .	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.		<u>331,682 »</u>

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 3,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,846,400 »

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^m SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	446,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	446,452 50
TOTAL fr.	<u>292,905 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,325,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	744,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{de} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,636,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,595 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,636,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,595 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL. fr.	390,786	»

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs fr. 77,763,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,400 »RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,578,200 »

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS

(de 1871)

et un capital de 6,843,500 francs, émis au 1^{er} novembre 1876 en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant,

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt fr. 127,500	} 145,612 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 805,600 francs 16,112	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt fr. (1) 127,500	} 146,472 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 948,600 francs. 18,972	
TOTAL. fr.	<u>290,084</u> »

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs fr. 57,843,500 »

Dont il a été amorti pour l'emprunt :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1876 et jouissances antérieures 948,600 »RESTANT DU CAPITAL. fr. 56,894,900 »

(1) La dotation d'amortissement du capital de 6,843,500 francs, mentionné plus haut, n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} novembre 1876, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 9 septembre même année (*Moniteur* n° 256).

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

EMPRUNT DE 283,085,000 FRANCS,

capital émis au 1^{er} novembre 1876 en vertu de la loi
du 29 avril 1875.

(3 POUR CENT.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour le semestre échu le 1^{er} novembre 1876 ⁽¹⁾.

Dotation : 40 c^s p. % du capital de 283,085,000 francs fr. 283,085 »

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif. fr. 283,085,000 »

Dont il a été amorti »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 283,085,000 »

(1) La dotation d'amortissement n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} mai 1876, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1875.

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 9.

BONS DU TRÉSOR,

A 4 POUR 0/0 L'AN,

ÉMIS EN VERTU DE LA CONVENTION DU 23 FÉVRIER 1875.

Capital des Bons émis.	fr.	25,000,000	»
Bons remboursés <i>par anticipation</i> en 1876	fr.	5,550,000	»
Bons échéant en 1877 :			
1° Au 15 mars	fr.	4,153,000	»
2° Au 15 juin.		3,100,000	»
3° Au 15 octobre.		1,567,000	»
		} 8,800,000 »	
ENSEMBLE.	fr.	14,350,000	»
Capital des Bons restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1878.	fr.	10,650,000	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 10.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1876.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	578	125	72,250 »
— 500 —	500	625	312,500 »
Actions privilégiées de 500 francs	25	600	15,000 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			402,500 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1876.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées de 500 francs de capital.	ACTIONS ordinaires de 500 francs de capital.
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.		
Titres émis par la Société	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,268	5,555	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1876.	2,180	1,911	86	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1877.	104,044	114,554	10,823	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1876 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 4,518,475 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en circulation au 1^{er} janvier 1877, est de fr. 91,208,050 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 500 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 15 mars 1875, prise en exécution de l'article IV de la Convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 75.)

ANNEXE N° 11. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1870 à 1875.*

	ANNÉES					
	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
la Flandre occidentale	101,024 01	50,041 51	51,703 50	(1)	(1)	(2)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	154,401 "	151,770 07	130,515 33	131,354 50	140,337 72	138,104 00
Manège à Wavre	150,704 70	135,955 90	100,980 15	53,309 73	50,000 57	35,007 10
Lierre à Turnhout.	151,410 05	92,175 07	71,000 85	60,838 48	60,687 03	50,274 "
Lichterwéide à Furnes	197,511 03	137,159 49	200,000 "	(3) 80,000 "	141,574 40	(4)
Tongres à Bilsen	18,904 57	37,987 16	(5)	(6)	(7)	(8)
— à Ans	6,906 45	2,614 74	(9)	(10)	(11)	(12)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	450,000 "	450,000 "	(13) 450,000 "	(14)	(15)	(16)
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg.	550,000 "	550,000 "	(17) 247,077 50	(18)	(19)	(20)
Bastogne.	70,000 "	70,000 "	(21) 70,000 "	(22)	(23)	(24)
Virton.	"	"	"	122,208 04	201,014 50	204,614 50
Messeyck.	"	"	"	"	124,931 50	149,702 85
Canal de Bossuyt à Courtrai	199,329 43	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
Totaux.	1,800,102 53	1,647,855 10	1,547,912 40	695,710 75	900,111 67	778,815 19

(1) D'après les comptes fournis pour les exercices 1873 et 1874, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.
 (2) Aucun compte de dépense n'a été fourni par ces deux sociétés pour l'année 1875.
 (3) Le compte définitif de cet exercice sera incessamment soumis au visa de la Cour des comptes. La somme de 80,000 francs payée en 1873 à la Compagnie de Lichterwéide à Furnes ne constitue qu'un à-compte pour le 1^{er} semestre.
 (4) Les comptes pour les années 1872 à 1878 sont en suspens par suite d'un différend entre le Gouvernement et la Compagnie, au sujet du nombre de billes à admettre en compte.
 (5) De cette somme, 280,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.
 (6) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.
 (7) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.
 (8) L'exploitation de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, ETC.

ANNEXE N° 12. — DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1877.		Crédits demandés pour 1878.		
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	DIFFÉRENCES.	
				EXTRAORDINAIRES et temporaires.	EN PLUS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	10,000	"	"	2,000
— civiles	"	26,000	"	"	4,000
— militaires	3,710,000	"	5,080,000	"	30,000
— de l'ordre de Léopold	32,000	"	31,000	"	1,000
— de la marine (Militaires)	40,000	"	35,000	"	5,000
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	"	1,000
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>					
A. Affaires Étrangères	112,000	"	112,000	"	"
B. Justice	699,000	"	699,000	"	"
C. Intérieur	446,000	"	450,000	4,000	"
D. Travaux publics	500,000	"	550,000	50,000	"
E. Guerre	80,000	"	80,000	"	"
F. Finances	1,960,000	"	1,960,000	"	"
G. Cour des comptes	24,000	"	26,000	2,000	"
<i>Pensions ecclésiastiques</i>	353,000	"	332,000	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"
TOTAUX fr.	7,941,000	59,000	7,981,000	50,000	45,000
		7,980,000	7,903,000	DIFFÉRENCE EN PLUS.	15,000